

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2020 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC**

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
LA BIOLLE	Julie NOVELLI
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE
MERY	Nathalie FONTAINE
LE MONTCEL	Antoine HUYNH
MOTZ	Daniel CLERC
MOUXY	Laurent FILIPPI
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ
VOGLANS	Yves MERCIER

Présents en visioconférence :

BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Gérard DILLENSCHNEIDER
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Bruno CROUZEVALLE	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	

Absents excusés :

SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER
CONJUX	Claude SAVIGNAC
SAINT OURS	Louis ALLARD
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier BERLIOUX	Directeur de Cabinet
Eline QUAY-THEVENON	Assistante du service juridique et assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 octobre 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 9 projets de délibérations.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire rétabli par décret au 17 octobre 2020 et dans le cadre des dispositions de l'ordonnance institutionnelle n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, il a été proposé aux élus la



possibilité de participer à cette assemblée par visioconférence comme lors du premier confinement au mois de mars 2020.

Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 28 présents, et 29 votants (présents et représentés).



DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2020
Exécutoire le : 1 0 NOV. 2020
Affichée le : 1 0 NOV. 2020
Visée le : 1 0 NOV. 2020

ASSAINISSEMENT

Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif - Subventions

Monsieur le Président rappelle que la mise en place d'un programme d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes sur le territoire de Grand Lac a fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 14 juin 2018.

Ce programme constitue un levier important dans la dynamique de mise aux normes du parc d'installations non conformes de Grand Lac situées dans des secteurs qui ne seront pas desservis par un réseau d'assainissement collectif.

Pour rappel, les usagers concernés peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 3 000 € TTC, couvrant ainsi les frais d'étude et une partie du montant des travaux de réhabilitation des installations d'ANC. Le coût moyen de tels travaux de réhabilitation s'élève à environ 10 000 €.

Les hypothèses budgétaires retenues permettent de subventionner 30 dossiers par an (traitement par ordre d'arrivée).

1. PRESENTATION DES DOSSIERS SUBVENTIONNABLES

Monsieur le président propose de subventionner les dossiers suivants, conformément aux règles d'attribution et de subventions établies dans la délibération du 14 Juin 2018 :

Qtés	Civilité	Nom	Prénom	Adresse construction	CP	Ville
1	Madame	LABEYE	Evelyne	Chef Lieu	73370	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
1	Monsieur	ARLETTI	Gérard	32 Chemin de Corsuet	73100	AIX LES BAINS

En intégrant ces 2 dossiers, 30 dossiers subventionnables en 2020 auront ainsi été retenus sur les 30 prévus.

2. FINANCEMENT

Le financement de cette prestation est porté par le budget Assainissement. Les crédits sont ouverts au budget 2020, service 0017.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer avec les propriétaires ci-dessus référencés une convention relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs.

Aix-les-Bains, le 3 novembre 2020

Le Président,
Renaud BERETTI



- Délégués en exercice : 33
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Assainissement - Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif - Subventions

Date de transmission de l'acte : 10/11/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 10/11/2020

Numéro de l'acte : d3493 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20201103-d3493-DE

Date de décision : 03/11/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.5. Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)